

• Nom du client : LES FINS GOURMETS SAS
• Adresse desservie : 104 PLACE DES ALOUETTES
LIMOGNE EN QUERCY

→ Message

541251917884 541

LES FINS GOURMETS SAS
SOL DEL DEYME
RUE DES ALISIERS
46260 LIMOGNE EN QUERCY

→ Contacts

- 📧 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- 📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- 🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07
- ✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
- 🏠 Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30



Votre facture du 23 janvier 2025

Nous n'avons pas eu accès à votre compteur. L'index a été estimé sur la base de votre consommation moyenne annuelle

Votre consommation est de **971 m³**

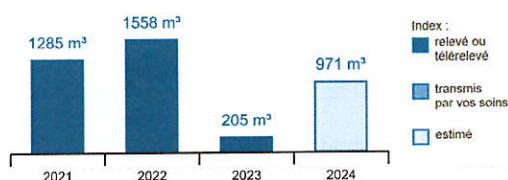
Montant prélevé le 14 février 2025 : **3 924,24 €**

S. Régier

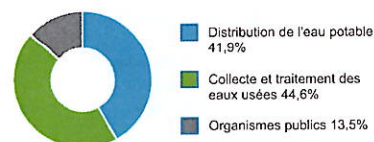
	€ TTC
Distribution de l'eau potable	1 642,62
SESEL - PERIMETRE DU BOURNAC	
Collecte et traitement des eaux usées	1 751,71
SESEL - PERIMETRE DU BOURNAC	
Organismes publics	529,91
Total facture	3 924,24
Montant à prélever	3 924,24

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 14 février 2025 sur votre compte numéro XXXXX076000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5428008281-000149071-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
104 PLACE DES ALOUETTES LIMOGNE EN QUERCY	971 m³	210222	020 mm	20/09/2023 5162	03/09/2024 6133	Relevé estimé

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					1 556,99		1 642,62
Abonnement					70,98		74,88
Part Syndicale	1er semestre 2025				37,87	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2025				33,11	5,50	
Consommation					1 486,01		1 567,74
Part Syndicale	Année 2024		971	0,9100	883,61	5,50	
Part SAUR	Année 2024		971	0,8020	778,74	5,50	
Déduction des acomptes de consommation	Année 2024				-176,34	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées					1 592,45		1 751,71
Abonnement					78,66		86,53
Part Syndicale	1er semestre 2025				51,50	10,00	
Part SAUR	1er semestre 2025				27,16	10,00	
Consommation					1 513,79		1 665,18
Part Syndicale	Année 2024		971	1,0700	1 038,97	10,00	
Part SAUR	Année 2024		971	0,6740	654,45	10,00	
Déduction des acomptes de consommation	Année 2024				-179,63	10,00	
► Organismes publics					499,03		529,91
Consommation					499,03		529,91
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	Année 2024		971	0,0000	0,00	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution	Année 2024				-33,99	5,50	
Consommation eau potable (agence de l'eau)	Année 2024		971	0,3200	310,72	5,50	
Modernisation des réseaux (agence de l'eau)	Année 2024		971	0,0000	0,00	10,00	
Déduction acomptes de consommation - Modernisation réseaux	Année 2024				-25,75	10,00	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	Année 2024		971	0,0700	67,97	5,50	
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)	Année 2024		971	0,1050	101,96	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2024		971	0,0900	87,39	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Prélèvement sur la	Année 2024				-9,27	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 4,35 € / m3 soit 0,00435 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 108,89 €	Total facture TTC : 3 924,24 €
	HT soumis à TVA : 3 648,47 €	TVA 10,00 % : 166,88 €	
		TVA sur les débits : 275,77 €	

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR. envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
- ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ **Paiement en espèces**
Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.